



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : APPROBATION D'UNE CONVENTION  
DE PARTENARIAT POUR UN SEJOUR  
JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Délibération n° 2025.07.02.068**

**Rapporteur : Patricia PARADIS**

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les communes de Launaguet et Pechbonnieu souhaitent organiser un séjour 11/17 ans commun à Lauzerte (82) du 28 juillet au 1er Aout 2025 à destination de 15 jeunes de leurs territoires respectifs.

Il est dans l'intérêt des deux collectivités de mutualiser leurs moyens humains, financiers et logistiques afin de favoriser l'accès au départ en séjour pour les jeunes de leurs communes.

Monsieur le Maire propose une convention de partenariat entre la Commune de Pechbonnieu et la Ville de Launaguet.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités de l'organisation conjointe d'un séjour de 5 jours à destination de jeunes issus des deux communes.

Le séjour sera porté administrativement par la commune de Launaguet auprès des services de l'État (SDJES).

La participation financière de chaque commune sera proportionnelle au nombre de jeunes inscrits, conformément aux dispositions prévues dans la convention.

La convention précise également les modalités relatives au partage des frais en cas d'annulation, à la gestion des imprévus, à la répartition des frais médicaux éventuels.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune de Pechbonnieu et la Ville de Launaguet, telle que présentée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée et jointe en annexe.

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

- Approuvent la convention de partenariat entre la commune de Pechbonnieu et la Ville de Launaguet, telle que présentée,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention présentée et jointe en annexe.

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

**Tanguy THEBLINE**  
Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
Maire,

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 juin 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>18 JUIL. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Tanguy THEBLINE</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 031-213102825-20250702-DEL22025068-DE



## **Convention de partenariat entre la commune de Launaguet et la commune de Pechbonnieu pour l'organisation d'un séjour jeunesse**

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les communes de Launaguet et Pechbonnieu souhaitent organiser un séjour 11/17 ans commun du 28 juillet au 1er Aout 2025 à destination de 15 jeunes de leurs territoires respectifs.

Le séjour est porté administrativement par la commune de Launaguet auprès des services de la Direction Départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES).

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation, de financement et de responsabilité relatives à ce séjour organisé pour 15 jeunes, dont 7 résidents de Launaguet et 8 résidents de Pechbonnieu. Il est dans l'intérêt des deux collectivités de mutualiser leurs moyens humains, financiers et logistiques afin de favoriser l'accès au départ en séjour pour les jeunes de leurs communes.

### **Article 2 – Organisation du séjour**

Launaguet est en charge du portage administratif du séjour, notamment de la déclaration auprès du SDJES, de la gestion logistique, de la coordination de l'équipe d'animation, de la réservation du site d'hébergement et des assurances nécessaires.

#### **2.1 - Inscriptions des familles**

Le groupe d'enfants étant de 15 personnes, 2 animateurs encadrants et un directeur accompagnent les enfants.

La commune de LAUNAGUET met à disposition du projet 1 animateurs et 1 directeur.

La commune de PECHBONNIEU met à disposition du projet 1 animateurs.

#### **2.2 - Inscriptions des familles**

Pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription, chaque commune se charge de l'inscription de ses jeunes. Chaque commune devra s'assurer que les familles ont bien fourni l'ensemble des documents nécessaires à une inscription du séjour (assurance de l'enfant, carnet de vaccination à jour, livret de famille).

Les familles des deux communes s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement du séjour définies dans le projet pédagogique annexé à la présente convention.

#### **2.3 - Facturation des familles**

La facturation des familles s'effectue également via le portail famille des différentes communes. Chaque commune prend en charge la participation de ses jeunes selon les modalités internes à leur service jeunesse (tarification familiale, aides éventuelles...).

### **Article 3 – Répartition des participants**

Le nombre de participants est réparti comme suit :

- 7 jeunes issus de Launaguet,
- 8 jeunes issus de Pechbonnieu.

En cas de désistement de jeunes de l'une ou l'autre commune, les deux collectivités s'engagent à se concerter pour maintenir l'équilibre du séjour ou ajuster le budget en conséquence

### **Article 4 – Répartition des frais**

**4.1 -** Les frais liés aux activités, d'hébergement sont partagés entre les communes de la façon suivante :

- Hébergement au Camping Le Beauvillage à Lauzerte :  
2 emplacements pour 18 personnes pour un total de 617.28€  
308.64€ pour la commune de Launaguet (9 personnes)  
308.64€ pour la commune de Pechbonnieu (9 personnes)
- Activité équitation au Centre Equestre de Lauzerte :  
3 séances pour 17 personnes (le directeur devant rester au sol) à 13€ la séance soit 663€  
partagés comme suit :  
312€ pour la commune de Launaguet (8 cavaliers)  
351€ pour la commune de Pechbonnieu (9 cavaliers)
- Activité escape game par le Service Animation de Lauzerte :  
210€ pour l'ensemble du groupe soit 105€ pour chaque commune.
- Activité baignade à la base de loisirs Montaigu Plage :  
Les tarifs sont de 2.50€ pour les enfants de moins de 12 ans et 3.50€ pour les adultes et les plus de 12 ans.  
Chaque commune paiera en fonction des âges de leurs enfants et du nombre d'adulte encadrant.

**4.2 -** Les frais liés à l'alimentation seront pris en charges par la commune de LAUNAGUET et seront répartis proportionnellement au nombre d'inscrits :

- 9/18ème à la charge de Launaguet,
- 9/18ème à la charge de Pechbonnieu.

A l'issue du séjour, un état détaillé mentionnant chaque dépense sera établi avant l'émission du titre et validé/signé par le représentant de la ville de Pechbonnieu. Il servira de base à la répartition de ces dépenses.

Après proratisation de ces dépenses entre les communes, un titre d'avis des sommes à payer sera édité à destination de la commune de Pechbonnieu.

### **Article 5 – Clause d'annulation et frais exceptionnels**

#### **5.1 – Annulation du séjour**

En cas d'annulation du séjour pour raisons sanitaires, climatiques, ou faute d'un nombre suffisant de participants, les communes se partagent les frais engagés (réservations, acomptes non remboursables) au prorata initialement prévu, sauf cas de force majeure dûment justifié.

#### **5.2 – Désistement individuel**

En cas de désistement d'un participant, les frais spécifiques engagés (transport nominatif, assurance, réservation) resteront à la charge de la commune d'origine du jeune inscrit, sauf remplacement possible par un autre jeune.

### 5.3 – Frais médicaux ou autres imprévus

Les frais médicaux avancés durant le séjour (consultation médicale, pharmacie, transport sanitaire, etc.) seront imputés à la commune d'origine du jeune concerné. Celle-ci se chargera ensuite des démarches de remboursement auprès des familles ou organismes de couverture.

### Article 6 – Assurances / Responsabilité

Chaque commune veille à la couverture assurantielle de ses jeunes participants. Conformément à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des familles, le porteur administratif (Launaguet) souscrira une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble du séjour.

Afin de faciliter les déplacements sur le lieu du séjour, les participants pourront être amenés à utiliser l'un des mini-bus disponibles d'une des communes pour effectuer certains trajets.

### Article 7 – Durée de la convention

#### 7.1 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et reste valable jusqu'au terme du séjour, incluant la phase de bilan administratif et financier. Les bilans administratif et financier devront être réalisés dans les deux mois après la fin du séjour.

#### 7.2 - Contentieux

Tout conflit portant sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention et pour lequel une solution amiable ne pourrait être trouvée sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la commune de Launaguet

Pour la commune de Pechbonnieu

**Michel Rougé, Maire**

**Sabine Geil-Gomez, Maire**

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 031-213102825-20250702-DEL22025068-DE

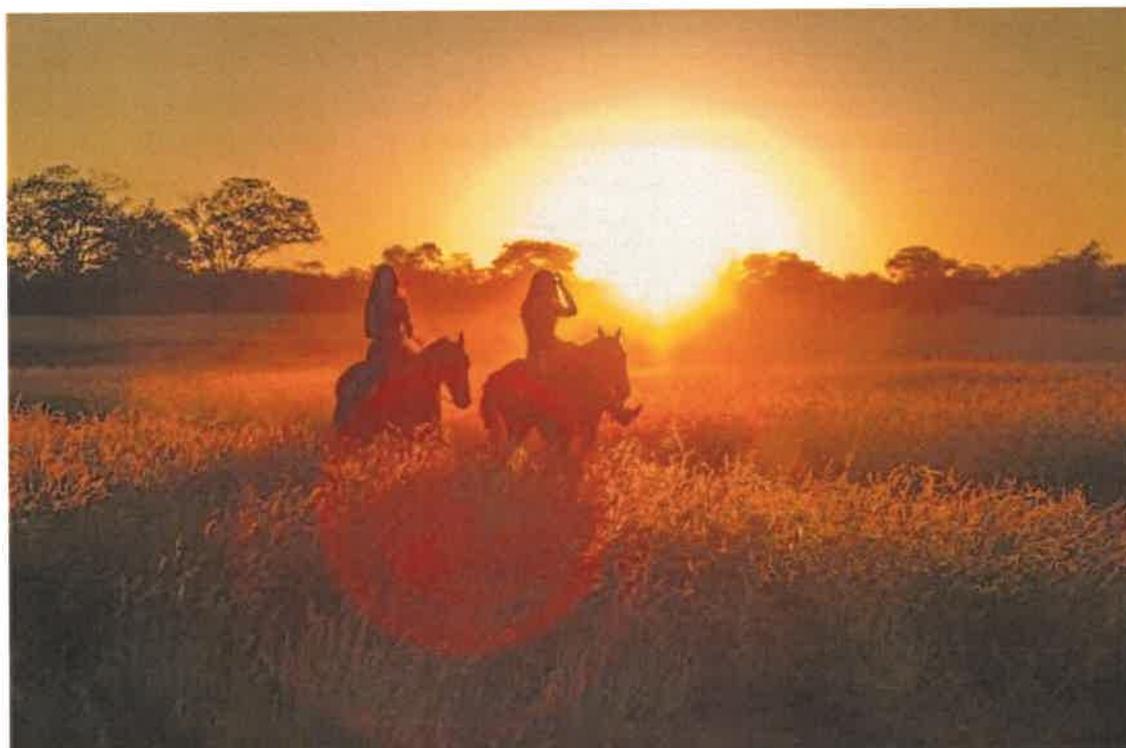


## PROJET PÉDAGOGIQUE

### SÉJOUR INTERCOMMUNAL EQUITATION ÉTÉ 2025

*du 28/07 au 01/08/2025*

*Public Adolescents de 11 ans à 17 ans*



**ORGANISATEUR**  
SERVICE JEUNES  
MAIRIE DE LAUNAGUET  
95 Chemin des Combes  
31140 Launaguet

**PARTENAIRE**  
L'ATELIER DE PECHBONNIEU  
MAIRIE DE PECHBONNIEU  
11 rue des Coteaux Bellevue  
31140 Pechbonnieu

## 1) Objectifs pédagogiques

### **Développer l'estime de soi et la sensibilité aux autres :**

- *Acquérir la confiance en soi et envers les autres, qu'ils soient humains ou animaux.*
- *Encourager les adolescent-e-s à assumer des rôles de leader, à prendre des décisions de manière autonome, et à développer leur capacité à influencer positivement leur environnement.*

### **Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble :**

- *Développer l'apprentissage en plein air et développer des compétences pratiques telles que la confiance en soi, la cuisine, la sécurité en milieu naturel.*
- *Expérimenter la coopération, la solidarité et le respect des règles communes dans un cadre de vacances.*
- *Promouvoir l'ouverture aux autres en faisant la rencontre de jeunes d'une autre commune, en développant l'adaptabilité, l'écoute et l'esprit de coopération.*

### **Favoriser le bien-être du/de la jeune et son intégration dans la collectivité :**

- *Instaurer un climat de confiance et de bienveillance pour encourager l'épanouissement personnel.*
- *Soutenir l'intégration de chacun dans le groupe par des activités de partage et de coopération*
- *Renforcer l'autonomie et le plaisir de travailler ensemble dans un environnement naturel apaisant.*

## **2) Fonctionnement du séjour**

### **ENCADREMENT :**

1 directeur et 2 animatrices

Dans le cadre de ce séjour, une convention est mise en place avec la ville de Pechbonnieu, permettant un projet intercommunal. Cette initiative vise à favoriser la rencontre entre jeunes de différentes communes, à développer l'ouverture sociale et à enrichir les dynamiques de groupe par la diversité des participant-e-s.

Le public est bien connu de l'équipe encadrante grâce à son travail sur toute l'année au service jeunes de Launaguet ou à l'Atelier de Pechbonnieu.

### **LE PUBLIC :**

7 jeunes de 11 ans à 17 ans adhérents au service jeunes de Launaguet ainsi que 8 autres jeunes de L'Atelier de Pechbonnieu qui nous accompagneront dans un projet intercommunal.

### **DESCRIPTION DU SÉJOUR :**

Le séjour se déroulera en Tarn-et-Garonne au camping 3 étoiles « Le Beauvillage ». La beauté de ce village permettra aux jeunes de se ressourcer durant ce séjour

Nous passerons quatre nuits dans le camping. Quatre emplacements pour tentes seront prévus, dont un exclusivement pour la partie cuisine.

Les activités seront principalement équestres avec la supervision du domaine équestre de Lauzerte qui nous accueillera à tour de rôle avec le groupe de Pechbonnieu. Les encadrant-e-s organiseront des veillées chaque soir.

Pour assurer le bien-être des jeunes, chaque moment sera suggéré pour répondre à leurs besoins de repos, de dépenses physiques ou d'autonomie.

Lors de la réunion pré-séjour, nous expliquerons aux jeunes inscrits ainsi qu'aux parents l'importance du vivre ensemble et donc de la participation active de chaque membre du groupe pendant ses 5 jours.

Le lundi, en arrivant au camping, des groupes se mettront en place pour organiser les repas durant tout le séjour, des menus seront élaborés en respectant les apports nutritionnels nécessaires pour s'épanouir pleinement pendant leurs vacances.

Les règles de vies seront données aux jeunes avant le séjour pour qu'ils prennent connaissance des règles du camping et celles que nous mettrons en place pour le bon fonctionnement du séjour.

### 3) Description du Camping

Le « **Camping Le Beauvillage** », situé à Lauzerte, dans le Tarn-et-Garonne. Il s'agit d'un camping de petite taille, calme et convivial, installé au bord d'un ruisseau, dans un environnement naturel préservé.

Le camping propose des emplacements spacieux, délimités, avec des zones ombragées ou ensoleillées, adaptés à la vie sous tente.

Les équipements sur place comprennent :

- Une piscine extérieure,
- Un terrain de tennis
- Un terrain de pétanque,
- Une table de ping-pong,
- Un espace barbecue commun,
- Un restaurant (petite restauration) et une épicerie de dépannage,
- Un accès wifi.

Le camping garantit une ambiance paisible, sans animation sonore perturbante, offrant un cadre sécurisé et reposant pour les jeunes.

Ce lieu est particulièrement adapté à un projet favorisant l'autonomie, le vivre-ensemble et la découverte de la nature.



**4) Planning du séjour***Trame modulable selon, les différentes problématiques rencontrées.*

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>9h30</b> : Départ	<b>08h30</b> : Réveil, Petit-déjeuner + toilette	<b>09h</b> : Réveil, Petit-déjeuner + toilette	<b>09h</b> : Réveil, Petit-déjeuner + toilette	<b>10h</b> : Réveil, Petit-déjeuner + toilette
<b>12h</b> : Mise en place, visite et rappel des règles	<b>09h30</b> : Matinée plage	<b>10h</b> : Activités choisis par les jeunes	<b>10h</b> : Activités choisis par les jeunes	<b>11h</b> : Rangement du camp + prépa repas
<b>12h30</b> : Repas	<b>12h30</b> : Repas	<b>12h30</b> : Repas	<b>12h30</b> : Repas	<b>12h30</b> : Repas
<b>13h30</b> : Jeux de connaissances + Planning des brigades et courses	<b>14h</b> : Groupe équitation/promenade dans le village	<b>14h</b> : Groupe équitation/promenade dans le village	<b>14h</b> : Groupe équitation/promenade dans le village	<b>13h30</b> : Fin du rangement + départ pour le village de Lauzerte
<b>16h</b> : Piscine et autres activités du camping	<b>16h30</b> : Retour sur le camping	<b>16h30</b> : Retour sur le camping	<b>16h30</b> : Retour sur le camping	<b>15h50</b> : Début de l'escape game
<b>17h30</b> : Temps libre et douches	<b>17h</b> : Temps libre + douches	<b>17h30</b> : Temps libre + douches	<b>17h30</b> : Temps libre + douches	<b>18h10</b> : Bilan de fin de séjour + départ
<b>19h30</b> : Repas	<b>19h</b> : Préparation des repas + repas	<b>18h</b> : Préparation barbecue	<b>20h</b> : Repas au restaurant	<b>19h</b> : Arrivée aux structures jeunes respectives
<b>21h</b> : Veillée + Bilan	<b>21h</b> : Veillée + Bilan	<b>21h</b> : Veillée + Bilan	<b>22h</b> : Soirée de fin de séjour	
<b>23h</b> : Coucher	<b>23h</b> : Coucher	<b>23h30</b> : Coucher	<b>00h</b> : Coucher	

## **5) Tabac et alcool**

L'usage ou la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants pendant le séjour entraînera des conséquences d'exclusion définitive.

Le rapatriement du jeune sera pris en charge par les familles, et le règlement du camp ne sera pas remboursé.

La possession de tabac n'est autorisée que si la famille a donné une autorisation.

La consommation sur le campement est interdite et doit être effectuée dans une zone définie et surveillée par l'équipe d'animation durant les temps les temps libres. Le paquet de cigarettes sera sous la responsabilité d'un animateur-riche.

Si les jeunes en ont besoin, des temps de débats et de prévention peuvent être organisés pendant le séjour.

## **6) Argent de poche et les objets de valeurs**

Les animateurs-rices récupèrent l'argent de poche et remettent aux jeunes, sur demande, les porte-monnaie. Les adultes ne sont pas responsables de leurs dépenses.

Il est de la responsabilité des jeunes de s'occuper de leurs affaires. Ils devront donc être attentifs aux objets qu'ils vont apporter pour le séjour. Avant et après chaque séjour, le matériel fourni par le service jeunes sera également contrôlé.

L'usage du téléphone portable reste facultatif et sous la responsabilité des jeunes eux-mêmes. Ils auront la possibilité de l'utiliser pendant les temps libres et éventuellement après la veillée, jusqu'à l'extinction des feux, moment à partir duquel il devra être éteint. Les appels des familles pourront être effectués durant le temps des douches, conformément au planning prévu. Afin de maintenir un lien rassurant avec les parents tout en préservant l'immersion des jeunes dans le séjour, le site *ondonedesnouvelles.com* sera régulièrement alimenté avec des photos et des nouvelles du groupe, permettant ainsi aux familles de suivre les journées et de rester informées sans perturber le rythme du séjour

## **7) Les repas**

Les repas de la journée seront préparés en tenant compte des besoins nutritionnels de l'adolescent-e et des activités de la journée. Une sensibilisation sera organisée lors des roulements des repas et des courses pour promouvoir la bonne cuisine.

## **8) Évaluation**

Chaque soir, les jeunes bénéficieront d'un temps d'échange pour partager leurs expériences de la journée, leur vécu de la vie collective et exprimer leurs envies ou besoins. Ces temps favoriseront l'évaluation continue du séjour et permettront d'adapter certaines pratiques en fonction des ressentis individuels. L'équipe encadrante disposera également de moments dédiés au débriefing, afin d'assurer la bonne conduite du séjour. Une grille d'évaluation sera établie et complétée en fin de séjour, en s'appuyant sur les retours des adolescent-e-s et des encadrant-e-s.

